

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE LOCATION

► CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Une réservation devient définitive après validation de la fiche de réservation dûment remplie et la réception validée du virement ou chèque du montant des arrhes (30% du montant total).
- La réservation est strictement nominale et ne peut être transmise.
- A son arrivée, le locataire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant tous les membres et les animaux.

► CONDITIONS DE RÉGLEMENT

- **A la réservation:** 30% du montant total de la location, taxes de séjour adultes incluses.
- **A l'arrivée:** L'acquittement de la somme du solde du montant total (arrhes déduites), payable immédiatement et correspondant aux dates indiquées sur la fiche de réservation.
Les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat devront être réglées entièrement à la fin du séjour lors de la remise des clefs par le locataire au moment de son départ.
- Un chèque de caution de 300 € peut être exigé lors de l'arrivée du locataire. Ce chèque sera restitué après inventaire de l'hébergement (diminué le cas échéant de la valeur des dégradations ou des objets manquants constatés le jour du départ ou sous huitaine s'il y a impossibilité de le réaliser le jour du départ).
- Les Chèques, les Cartes bancaires, les Chèques-Vacances sont acceptés.

► CONDITIONS DE LOCATION

- **La location d'un hébergement** en saison estivale se fait à la semaine du Samedi à partir de 15H au Samedi suivant avant 10H avec la possibilité de louer plusieurs semaines. Tout locataire à son arrivée doit remettre le Contrat de Location entièrement rempli ainsi que les Conditions Générales, signés. Il recevra les clefs de l'hébergement avec le code d'entrée de la barrière d'accès.
- **Les Taxes de Séjour** (pour les Adultes) sont un impôt local que le locataire doit acquitter au propriétaire du Camping qui le reversera ensuite au Syndicat Intercommunal.
- **Un inventaire** est affiché à l'intérieur de chaque hébergement. Le locataire à son arrivée est tenu de contrôler et signaler au propriétaire avant le lendemain 11H, toute anomalie ou manquement. A défaut, lors de l'inventaire de départ, le locataire sera tenu de remplacer les objets manquants ou détériorés ou d'accepter une retenue évaluée sur son chèque de caution.
- **Le Locataire** doit sans réserves respecter tous les points du Règlement Intérieur qui lui a été adressé et est affiché sur le panneau à l'Entrée du Camping et au Bureau d'Accueil. Notamment, s'abstenir de faire du bruit entre 22H00 et 8H00 (sauf dérogation exceptionnelle).
- **Le Propriétaire** décline toute responsabilité en cas de vol ou accident qui pourraient survenir dans l'enceinte du Camping durant le séjour.

- Les feux en pleine nature ou au sol sont **STRICTEMENT** interdits. Les barbecues sont autorisés, hors hébergement et terrasse, en respectant la sécurité sous la seule responsabilité du Locataire.
- Utilisation des lieux: Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à sa destination.
- Les chiens et chats sont acceptés (sauf les chiens de catégories 1 et 2). Un certificat de vaccination antirabique et obligatoire ainsi que le carnet de santé indiquant les vaccinations. Les animaux ne doivent en aucun cas restés enfermés dans les hébergements en l'absence des locataires.
- Il est interdit de sortir le mobilier de l'hébergement.
- Le Locataire devra laisser l'hébergement dans un très bon état. A défaut constaté lors de l'inventaire de départ, si l'état est vraiment impropre, une retenue forfaitaire de 60€ de nettoyage sera effectuée sur le chèque de caution.
- Toute dérogation de séjour au-delà du temps réservé pourra être étudiée et acceptée uniquement dans le cas d'une faisabilité (aucune autre réservation).
- Le nombre de personnes ne doit pas dépasser le nombre admis dans le type d'hébergement réservé sauf dérogation concernant les enfants en bas âge.
- La Direction du Camping est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une demande sans avoir à produire de justification.
- Pour tous renseignements, la réception est ouverte tous les jours de 8H00 à 20H00.

En cas de litige, une médiation amiable est toujours privilégiée. Cependant, après avoir adressé dans les 8 jours suivant son départ du Camping une lettre recommandée explicative détaillée, le locataire, conformément à l'article L.616-1 du Code de la Consommation, peut saisir notre Médiateur de la Consommation : **CM2C 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris** – cm2c@cm2c.net - <https://www.cm2c.net>

Le LOCATAIRE déclare avoir pris connaissance des différents points des présentes Conditions Générales du Contrat de Location, les accepter et les respecter sans réserves.

A PONT DU CHÂTEAU, Le

LE PROPRIETAIRE DU CAMPING

LE LOCATAIRE

NOM et Signature

Claude GUILLAUME


Claude GUILLAUME
 Camping LES SABLONS
 Route de Vichy
 63 430 PONT-DU-CHATEAU
 ☎ 06 80 37 51 10
 SIRET 340 895 317 00014